

(N^o 128.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 3 JUIN 1853.

Rapport de la Commission de la Guerre chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département de la Guerre un crédit de 16,921 fr. 34 c.

*(Voir les N^{os} 159 et 273 de la Chambre des Représentants, et le N^o 121
du Sénat.)*

**Présents : MM. le Comte DE MARNIX, Président; le Comte DESMANET DE BIESME,
le Comte DE RENESSE, MOSSELMAN, VAN HAVRE, le Comte DE KERCKHOVE,
MALOU, VAN SCHOOR, et le Comte DE ROBIANO, Rapporteur.**

MESSIEURS,

Une somme de 16,921 fr. 34 c. vous est demandée par le Département de la Guerre pour opérer la liquidation de plusieurs créances arriérées et appartenant aux exercices clos de 1850 à 1850.

Cette demande a été accueillie par toutes les sections de la Chambre des Représentants, par la section centrale et enfin ce crédit a été voté à l'unanimité dans la séance du 28 mai 1853.

Votre Commission, après avoir examiné avec attention les créances de diverses catégories que doit solder le crédit demandé, a reconnu qu'elles étaient toutes suffisamment légitimées, et que le projet de loi qui vous est soumis, mettait fin à des demandes qui n'avaient pu être présentées plutôt.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer, Messieurs, à l'unanimité de ses membres, l'adoption du projet de loi.

Le Président,
Le Comte DE MARNIX.

Le Rapporteur,
Le Comte DE ROBIANO.